

L'an deux mil dix-sept, le premier avril, à 10h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Alain RENAUT, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Serge ARNAL, Anne-Marie BRETTELLE, Bruno CANU, Régine CHERFIL, Valérie COTTARD, Raymond COUFOURIER, André HAUTOT et Frédéric LEROUX.

Absent : Thierry HECQUET

Absent excusé ayant donné pouvoir : Eric LARRAY

Monsieur Bruno CANU est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité.

- **Compte de Gestion 2016**

Considérant la régularité des écritures, le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé par Monsieur Reynald FREMONT receveur municipal, pour l'année 2016 n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

- **Compte Administratif 2016**

Sous la Présidence de Monsieur COUFOURIER, doyen d'âge, et commenté par Madame LEGUILLETTE, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2016, qui laisse apparaître :

⇒ En section d'investissement : recettes : 35 184.26 € / dépenses : 48 607.94 €

⇒ En section de fonctionnement : recettes : 157 913.28 € / dépenses : 92 338.52 €

- **Affectation des résultats 2016**

Réuni sous la présidence de Raymond COUFOURIER, doyen d'âge, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016

Considérant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2015	Part affectée à la SI	Résultat 2016	Restes à réaliser 2016	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST	13 140.81	-	- 25 381.87	- 1 182.62	- 13 423.68
FONCT	53 247.97	-	12 326.79	-	65 574.76

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31.12.2016	65 574.76€
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au 1068	13 423.68€
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves 1068 Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	52 151.08€
Total affecté au c/1068 :	13 423.68€
Déficit global cumulé au 31/12/2016	

- **Indemnités de fonctions des titulaires de mandats locaux**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

VU le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n°85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des Collectivités Territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation,

*CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

#### **DECIDE**

- **DE FIXER** l'indemnité de fonction du Maire, Monsieur Alain RENAUT, à 17% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, **à compter du 01 février 2017,**
- **DE FIXER** l'indemnité de fonction de la première adjointe, Madame Régine CHERFILS, à 6.6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, **à compter du 01 février 2017,**

Ces indemnités sont soumises aux cotisations IRCANTEC, CSGRDS et seront revalorisées automatiquement en fonction de l'évolution de la grille indiciaire de la fonction publique.

#### **Renouvellement de la convention avec ALLO-GUEPE76 – année 2017**

*Monsieur le Maire propose de renouveler la convention unissant la commune avec « ALLO-GUEPE76 » pour l'année 2017, afin de proposer un service aux habitants de la commune. En effet, lorsque des habitants constatent un nid de guêpes dans leur habitation, ils sont invités à se rendre à la Mairie, qui leur délivre un bon de prise en charge. Ce bon est rempli et envoyé à ALLO-GUEPE76, qui effectue la prestation et envoie la facture à la Mairie. Le coût est de 69 € par intervention.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant l'intérêt pour la commune de recourir aux services d'ALLO-GUEPE76, après en avoir délibéré,

#### **DECIDE**

- **DE RENOUVELER** la convention avec ALLO-GUEPE76 pour l'année 2017 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ;
- **D'APPROUVER** le paiement des interventions pour un montant de 69 €, lorsqu'elles sont accompagnées d'un bon de prise en charge signé par la Mairie ;
- **D'INSCRIRE** cette dépense au budget primitif 2017.

Monsieur le Maire indique qu'il va se rapprocher de M. DODELIN, pour qu'il transmette les coordonnées d'un confrère lorsqu'il part en vacances, afin que le service continue d'être assuré, notamment l'été.

- **Demande d'adhésion au SDE76 des treize communes de l'ancienne CCYP (Baromesnil, Canehan, Cuverville-sur-Yères, Criel-sur-mer, Melleville, Mesnil-Réaume, Monchy-sur-Eu, Saint Martin-le-Gaillard, Saint Pierre-en-Val, Saint Rémy-Boscrocourt, Sept-Meules, Touffreville-sur-Eu et Villy-sur-Yères)**

#### VU

- *Les délibérations successives des treize communes demandant l'adhésion au SDE76,*
- *La Délibération du 17 février 2017 du SDE76 acceptant ces adhésions*

#### CONSIDERANT

- *Que la Communauté de Communes Yères et Plateaux (CCYP), adhérente au SDE76 par représentation substitution de treize communes, a été dissoute au 1<sup>er</sup> janvier 2017,*
- *Que, suite à cette dissolution, ces treize communes ont demandé l'adhésion directe au SDE76 pour pouvoir continuer à bénéficier de ses financements et de son appui technique et administratif en électricité, gaz et éclairage public, comme précédemment au travers de la CCYP,*
- *Que ces demandes d'adhésion sont neutres financièrement pour le SDE76 et les 13 communes,*
- *Que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de notre assemblée et de nos adhérents dans les conditions de majorité requises,*
- *Que la consultation de la CDCI n'est pas requise,*
- *Que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de notre délibération pour se prononcer à son tour sur les adhésions envisagées (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée FAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents au SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,*
- *Que le SDE76 a donné son avis favorable à l'adhésion de ces treize communes,*

#### PROPOSITION

Il est proposé :

- D'accepter l'adhésion de ces treize communes au SDE76,

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **ACCÉPTE** l'adhésion des communes suivantes au SDE76 : Baromesnil, Canehan, Cuverville-sur-Yères, Criel-sur-mer, Melleville, Mesnil-Réaume, Monchy-sur-Eu, Saint Martin-le-Gaillard, Saint Pierre-en-Val, Saint Rémy-Boscrocourt, Sept-Meules, Touffreville-sur-Eu et Villy-sur-Yères

- **Vote du taux des taxes directes locales 2017**

Après proposition, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le maintien des taux des 4 Taxes Directes Locales pour l'année 2017

Taxe d'habitation	:	13.92 %
Foncier bâti	:	12.13 %
Foncier non bâti	:	29.88 %
CFE	:	18.36 %

Soit un produit fiscal attendu de 30 145 €uros moins le prélèvement GIR de 6 568 €uros.

- **Subventions & adhésions 2017**

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2017, il est évoqué les différentes demandes de subventions reçues par la Mairie.

- **Projets 2017 – investissement**

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre de la préparation du budget primitif 2017, il va falloir prioriser les projets en investissement. Il est proposé de retenir :

- La remise en état du logement communal, afin de pouvoir le louer à nouveau et rapidement ;\*
- La maîtrise d'œuvre pour le parking de l'AFGA (*études, estimatif des coûts,...*) ;
- Le remplacement de 3 éclairage public par du LED via le SDE 76 ;
- Les frais d'avocat dans le cadre du litige avec la famille CAUVIN.

- **Point Urbanisme**

Monsieur le Maire fait part de l'avancée des différents dossiers d'urbanisme :

- Demande de Permis de Construire M. et Mme FREMONT – Rue du Riboudin – accordé

La Mairie prendra à sa charge, comme précédemment, la limite entre la propriété et la chaussée.

- **Affaires diverses**

- Ouverture de l'église

Monsieur le Maire indique que depuis la dernière semaine de mars, l'église est ouverte lors de la présence des employés communaux les mardis, mercredis et jeudis.

Monsieur COUFORIER indique qu'il se chargera de l'ouverture de l'église durant les semaines des Rameaux et de Pâques.

- Fêtes et cérémonies 2017/2018

Dates à retenir, suite à la réunion de la commission « Fêtes et cérémonies » :

- Lundi 17 avril : chasse aux œufs de Pâques
- Lundi 01<sup>er</sup> mai : marche
- Lundi 08 mai : commémoration
- Mercredi 24 mai à 19h : Fêtes des mères
- Vendredi 23/06 ou dimanche 25/06 : Saint Jean avec vin d'honneur et grillade
- Samedi 11 novembre : commémoration
- Vendredi 17 novembre : Soirée Beaujolais
- Samedi 02 décembre : Téléthon et Noël des enfants 15h
- Samedi 16 décembre : Colis des anciens 16h

Monsieur le Maire procède à la lecture du courrier, qui sera envoyé aux aînés de la commune pour la remise du colis de Noël. Les conseillers n'y émettent aucune objection.

- Bâtiment Technique Communal

Le Conseil Départemental de Seine-Maritime a accordé une subvention de 5250€ lors de la commission permanente du 24 mars 2017.

- Elections présidentielles et législatives

Le planning de permanence au bureau de vote lors des élections présidentielles (23/04 et 07/05) et législatives (11/06 et 18/06) est établi.

- Problème de visibilité au carrefour de la rue du village et de la rue du Petit Vauchel

Des riverains du carrefour de la rue du village et de la rue du Petit Vauchel ont interpellé la Mairie sur la dangerosité de ce carrefour, où il y a peu de visibilité et une vitesse excessive des automobilistes. Monsieur le Maire sollicite les conseillers pour connaître leur point de vue sur le fait d'intervenir soit à l'aide de 4 cédez-le-passage, de 4 stops ou de ralentisseurs. Les conseillers souhaitent qu'une solution soit trouvée. Les riverains vont être sollicités, car ces dispositifs peuvent être sources de nuisances sonores.

- Respect de la signalisation verticale et horizontale par les exploitants agricoles

Monsieur le Maire demande à ce que les propriétaires de terres agricoles sensibilisent leurs exploitants au respect des panneaux de signalisation verticaux et horizontaux, car ceux-ci sont régulièrement dégradés sans que la Mairie en soit informée. De même, en ce qui concerne les fils électriques et de télécommunications, qui sont régulièrement décrochés, ce qui occasionne de la gêne pour les riverains.

- Réalisation de fascines par les exploitants agricoles

Monsieur le Maire indique qu'un agriculteur a réalisé 2 fascines (rue du village et rue du bois) à l'aide des conseils du Syndicat Mixte des Bassins Versants (SMBV) Etretat Pointe de Caux sur différentes parcelles. Celles-ci sont subventionnées à hauteur de 80% du montant HT par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le SMBV. La mairie s'était engagée à les aider, elle va réfléchir aux modalités d'intervention, dans la mesure où ces dispositifs d'hydraulique douce permettent de diminuer les ruissellements. La mairie remercie les agriculteurs volontaires pour ce type d'actions.

- Collecte des monstres métalliques

La collecte des monstres métalliques aura lieu le mardi 11 avril 2017. Le dépôt doit être effectué la veille au soir au niveau du chemin situé face à l'entrée 446, rue du village. Raymond est chargé de contacter la propriétaire pour obtenir son accord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Alain RENAUT	Régine CHERFILS
Serge ARNAL	Anne-Marie BRETTELLE
Bruno CANU	Valérie COTTARD
Raymond COUFORIER	André HAUTOT
Thierry HECQUET <i>Absent</i>	Eric LARRAY
Frédéric LEROUX	